

L'approbation des comptes 2023 de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie (FCBACI)

- Vu le rapport de gestion, le compte de pertes et profits et le bilan de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie,
- Vu le rapport de l'organe de révision PKF, chargé de la vérification des comptes de l'exercice 2023 du 2 mai 2024,
- Vu le rapport de la commission « Finances et Administration - FA » du 10 mai 2024,
- Conformément aux statuts de la Fondation de la commune de Bernex pour l'artisanat, le commerce et l'industrie du 21 septembre 1993, modifiés et approuvés le 21 novembre 2023,
- Conformément à l'article 30, al. 1, let. i de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 23 oui (unanimité des membres présents)

1. D'approuver les comptes 2023 de la Fondation, dont le total des revenus est de 782'954.10 francs et celui des charges de 474'954.70 francs, le bénéfice de l'exercice s'élevant à 307'999.40 francs. Le bilan au 31 décembre 2023 s'élève à 6'847'545.29 francs.
